



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 17958

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'article publié dans le n° 209 du 1er juillet 1998 de la revue Energie Plus. Dans ce numéro, à la rubrique étranger, il est fait état des ambitions italiennes d'EDF. L'article fait état de prix cassés d'EDF vis-à-vis des industriels italiens notamment du secteur de la sidérurgie. Il souhaite connaître si ces prix sont comparables avec ceux consentis aux industriels français du même secteur, il souhaite également connaître si les capacités de transport du réseau électrique actuel vers l'Italie sont compatibles avec la desserte de nouveaux marchés et rappelle à cette occasion l'opposition des élus de la vallée de la Maurienne et du Val Gelon au projet de ligne THT Grande Ile-Piosasco.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'article de presse mentionnée dans la question, il est naturel qu'Electricité de France recherche des clients potentiels dans d'autres Etats membres de l'Union européenne, alors, notamment, que le marché de l'électricité prend une dimension européenne à la suite de l'adoption de la directive sur le marché intérieur de l'électricité. Il convient de souligner que le continent européen est d'ailleurs d'ores et déjà le champ d'échanges importants d'énergie électrique au travers des réseaux interconnectés. Ainsi, EDF présente un solde exportateur égal à 14,7 % de sa production, ce qui conforte la balance extérieure de la France. En ce qui concerne les prix aux clients éligibles, ceux-ci ont vocation à résulter du libre jeu de la concurrence, dans le cadre des règles s'appliquant en la matière. Ainsi, par ce biais, sera respectée l'équité entre clients éligibles. Pour ce qui est de l'Italie, la directive sur le marché intérieur de l'électricité y est en passe d'être transposée. Dès lors, EDF prépare l'adaptation de son dispositif commercial à l'attention de futurs clients industriels italiens. Il convient de rappeler que diverses études comparatives montrent que le marché italien de l'électricité se situe parmi les marchés les plus chers en Europe. Il est donc naturel qu'EDF développe un intérêt particulier pour ses expositions vers l'Italie. S'agissant de la capacité du réseau interconnecté entre la France et l'Italie, celle-ci est aujourd'hui déjà largement utilisée, ce qui limite les possibilités d'accroissement des échanges entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17958

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4203

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1559